

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Claude COLLOMB-PATTON à Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusée : 1

Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 3

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Grégory BAERT

[DEL2024-076 - VOTE D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DES CUMA ISERE ET SAVOIE](#)

Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD

Vu l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales prévoyant un aménagement des règles de calcul du quorum dans les assemblées délibérantes, pour en décompter les élus soumis aux obligations de déports ;

Vu l'article L1111-6 du code général des collectivités territoriales prévoyant que les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités

territoriales mentionnés au I du même article ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL2023-079 du 28 novembre 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la demande de subvention déposée par la fédération des CUMA Isère et Savoie le 4 juin 2024 ;

Vu le contrat d'engagement républicain produit par la fédération des CUMA Isère et Savoie à l'appui de sa demande de subvention ;

Vu les avis du bureau du 16 juillet 2024 et 17 septembre 2024 ;

La fédération des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel en Commun) Isère et Savoie organise chaque année une journée technique de démonstration de matériels. Ces journées ont pour objectif de favoriser la transition agroécologique en accompagnant les professionnels dans leurs changements de pratiques agricoles.

Des ateliers sont animés par des équipes d'expert(e)s venant de structures variées (réseau Chambre d'Agriculture, Adabio, réseau CUMA, centres de formations...) afin de favoriser les échanges et l'évolution des pratiques.

Il est précisé que le réseau des CUMA est apolitique, asyndical et ouvertement tourné sur les projets de territoire.

Pour 2024, l'évènement était initialement prévu le 26 septembre mais en raison des prévisions météorologiques annoncées, il est reporté au 8 octobre. Il aura lieu au Col des Aravis (Commune de la Giétaz) en partenariat avec la CUMA de l'Etale (Flumet), sur la thématique de « l'épandage de précision et la fertilisation organique en zone de montagne », afin de répondre notamment aux enjeux suivants :

- Anticipation de la mise en œuvre du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (plan dit PREPA) sur les épandages en zone de montagne,
- Amélioration de la qualité de l'eau et de l'air,
- Prise en compte des contraintes spécifiques de pente pour les épandages,
- Limitation des tassements et valorisation de la vie organique du sol.

L'objectif est que l'évènement rayonne sur les Savoie en l'absence d'une fédération départementale active en Haute-Savoie.

Les structures de formations agricoles participeront également à l'évènement afin de sensibiliser les jeunes à l'intérêt de l'outil CUMA.

La fédération des CUMA Isère et Savoie sollicite un soutien financier notamment auprès des EPCI d'Arlysère et de la CCVT.

D'ores et déjà engagée en faveur de transition agroécologique de l'agriculture de montagne notamment à travers le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis, le Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) Fier Aravis ou encore le projet d'alpage école, la CCVT souhaite poursuivre son engagement en soutenant cette journée technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à la fédération des CUMA Isère et Savoie ;
- **PRECISE** que la subvention sera versée après la réalisation de l'événement ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits lors de la décision modificative 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Grégory BAERT



Délibération transmise en Préfecture le 10 octobre 2024
Publiée le 10 octobre 2024